




MRC de Maskinongé  
Schéma d'aménagement  
et de développement  
révisé

**Légende :**

- Limites de l'îlot déstructuré
- Affectation agricole active
- Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)
- Limites de propriété

Échelle = 1 : 10 000

Réalisation : Service de  
l'aménagement du territoire  
Source : Base numérique  
M.R.N. 1 : 20 000  
© Gouvernement du Québec

Plan no.  
**SÉT-21**

*Affectations  
agricoles /  
Îlots déstructurés :  
Saint-Étienne-  
des-Grès*